

« Nos questions au sénateur »

Lors d'une séance plénière, le conseil municipal des enfants a reçu le sénateur du Loiret Jean-Pierre Sueur la semaine dernière.

Le sénateur a été accueilli par Marie-Madeleine Heugues, Christine Lander et Mamoudou Bassoum, adjoints au maire de Châlette, et Myriam Ferchichi, coordinatrice du conseil municipal des enfants.

Les 32 enfants étaient ravis de rencontrer un élu de la « Haute-Assemblée ». Ils ont d'ailleurs déjà visité le Sénat à Paris.

À chaque commission ses propositions

Jean-Pierre Sueur a écouté les projets adoptés lors du dernier conseil jeunes du 16 novembre.

La commission Solidarité a proposé une journée intergénérationnelle avec les personnes âgées et une activité jardinage dans les écoles. La commission Environnement et Vie des quartiers propose d'amé-



Jean-Pierre Sueur a expliqué aux jeunes Châlettois ses fonctions de sénateur.

liorer la petite cour de l'école du Lancy, des lampadaires aux plateaux sportifs et la réparation des jeux à la Pontonnerie. La commission Communication souhaite un passage après chaque conseil à la radio C2L, la création d'un logo et la reprise du

« Petit journal ». « J'ai l'impression que l'on assiste à une belle démocratie », a souligné le sénateur.

Qu'est-ce qu'un sénateur ? Son rôle et ses missions ? Comment devient-on sénateur ? Pour combien de temps ? Autant de questions po-

sées à Jean-Pierre Sueur, par Théo Hébert, représentant l'ensemble des enfants élus. L'une de ces questions était d'actualité : « Qu'est-ce qu'un attaché parlementaire ? ». Le sénateur a expliqué qu'il en compte trois et qu'il n'a jamais recruté quelqu'un de sa famille.